



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Séance de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre tenue le 8 avril 2026, à 18 h 30, au Complexe environnemental de la Lièvre située au 1064, rue Industrielle, Mont-Laurier.

Étaient présents et formaient quorum :

M. Jean Gascon, président
M. Benoit Éthier
Mme Josée Gougeon
M. Luc Marcotte
M. Serge Piché
M. Pierre Raïche
Mme Sylvie Roussel
M. René de la Sablonnière

Municipalité de Lac-Saint-Paul
Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
Municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain
Municipalité de Mont-Saint-Michel
Municipalité de Lac-des-Écorces
Municipalité de Lac-du-Cerf
Municipalité de Notre-Dame-du-Laus
Municipalité de Chute-Saint-Philippe

Étaient présents en visioconférence

Mme Diane Imonti
M. Stéphan Tremblay
M. Michel Venne

Municipalité de Kiamika
Ville de Mont-Laurier
Municipalité de Ferme-Neuve

Était absent

M. Serge Bigras

Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac

Assistent également à la séance, M. Jimmy Brisebois, directeur général et greffier-trésorier et Mme Mariève Garceau, agente de communication, qui agit à titre de secrétaire de la séance.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

M. Jean Gascon, président, ouvre la rencontre, il est 18 h 30.

Le président de la séance, soit M. Jean Gascon, informe le conseil d'administration qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, il ne votera pas sur les propositions soumises au conseil d'administration comme lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, le président, M. Jean Gascon ne votera pas sur les décisions comme le lui permet la loi.

26-04-4443

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 8 AVRIL 2026

Il est proposé par M. René de la Sablonnière et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour du 8 avril 2026 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4444

ADOPTION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 1^{ER} AVRIL 2026

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'adopter le compte rendu et les recommandations du comité exécutif du 1^{er} avril 2026 en effectuant la correction suivante :

12. *Municipalité de Lac-du-Cerf et de la ville de Mont-Laurier — commandite*

On aurait dû lire au 2^e paragraphe :

... Après discussion, le comité exécutif recommande au conseil d'administration de refuser la demande de commandite...

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou
annotation

26-04-4445

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 MARS 2026

Il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité d'adopter le procès — verbal de la séance du 18 mars 2026 comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4446

COMPTES FOURNISSEURS AU 31 MARS 2026

Il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité d'adopter la liste des comptes fournisseurs, en date du 31 mars 2026, pour une somme totale de 527 451,23 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4447

AUTORISATION DE PAIEMENT — ANNÉE 2026 POUR LES PAIEMENTS INCOMPRESSIBLES PRÉAUTORISÉS

Il est proposé par Mme Diane Imonti et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des dépenses incompressibles prévues au budget adopté pour l'année 2026.

Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes et/ou inévitables en raison d'obligations et/ou engagements que la Régie a contractés, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses pour le bon fonctionnement de la Régie.

Il est de plus résolu d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements des dépenses en lien avec les abonnements et cotisations ou toute autre facture récurrente annuellement, le tout, comme prévu au budget adopté pour l'année 2026, et conformément au règlement #31 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

ADOPTÉE à l'unanimité

CORRESPONDANCE ET REVUE DE PRESSE

Aucun point

ADMINISTRATION

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

RENCONTRES

25 mars 2026

Rencontre avec la Saint-Vincent-de-Paul et la Manne du jour de Mont-Laurier concernant la récupération du textile.

26 mars 2026

Rencontre de planification, avec TétraTech, concernant la cellule #10.

ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

26 mars 2026

Réception de la version administrative du décret ministériel concernant l'agrandissement du lieu d'enfouissement technique.

TRAVAUX SUR LE SITE

8 avril 2026

Travaux de déboisement de la surface de la cellule #10 en cours.



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

26-04-4448

EMPLOYÉ — ENGAGEMENT DE M. STÉPHANE PRESCOTT

ATTENDU que M. Stéphane Prescott, employé #149, est présentement en remplacement d'un congé de maladie jusqu'au 30 avril 2026 ;

ATTENDU le rapport d'évaluation du contremaître et de la recommandation de ce dernier ;

ATTENDU qu'à partir du 1^{er} mai 2026, le projet pilote de récupération du métal débutera ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Serge Piché et résolu à l'unanimité que la Régie entérine l'embauche de M. Stéphane Prescott, comme journalier régulier, à partir du 1^{er} avril 2026, et ce, selon les salaires et les avantages sociaux en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4449

ASSURANCE 2026 — OPTIONS

ATTENDU la présentation des options pour les assurances 2026 ;

ATTENDU la demande de prix pour les options sur les présentes assurances ;

ATTENDU que par les années passées, les options proposées ont été refusées par le conseil d'administration (résolution #25-03-4328) ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité que la Régie refuse toutes les options pour le présent contrat.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4450

PHASE 2 — AGRANDISSEMENT DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE

ATTENDU que le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs a accordé, le 25 mars 2026, un décret ministériel pour l'agrandissement de son lieu d'enfouissement technique à la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre ;

ATTENDU que la Régie doit, à la suite de ladite réception du décret, demander une autorisation ministérielle pour pouvoir procéder à la construction du lieu d'enfouissement technique, des ouvrages à long terme (bassin, conduites, puits et les futures cellules — excluant la cellule #10) ;

ATTENDU que la Régie doit procéder à un appel d'offres public selon la politique de gestion contractuelle ;

ATTENDU qu'il s'agit d'un appel d'offres public par système de pondération et enveloppe de prix séparé ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} avril 2026 ;



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Stéphan Tremblay et résolu à l'unanimité que la Régie procède à un appel d'offres, sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour la production de la demande d'autorisation ministérielle pour la construction de son lieu d'enfouissement technique ainsi que les ouvrages à long terme, et ce, selon sa politique de gestion contractuelle, lors de la publication du décret ministériel paru dans la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4451

ACHAT D'UNE BARRE DE BROYAGE EXTRAFINE POUR LE BROYEUR TEREX

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre a deux broyeurs en activités (ARJES et TEREX) ;

ATTENDU que lesdits broyeurs sont de grosseurs et de performances différentes ;

ATTENDU que lesdits broyeurs effectuent des activités de broyages des matériaux secs et des déchets ;

ATTENDU que la Régie veut chauffer son usine de traitement des eaux avec la biomasse urbaine et forestière ;

ATTENDU que la Régie aimerait vendre sa biomasse urbaine et forestière ;

ATTENDU que les copeaux de biomasse urbaine et forestière broyés ne sont pas assez fins pour être vendus ;

ATTENDU que présentement, les activités de broyage effectuées par le petit broyeur (ARJES) ne sont pas assez rapides ;

ATTENDU que la Régie pourrait équiper le broyeur TEREX d'une « barre de broyage extrafine » qui permettrait d'avoir des copeaux de la dimension nécessaire à la vente de la biomasse.

ATTENDU que ladite barre permettra d'effectuer les activités de broyage de la biomasse urbaine et forestière plus rapidement qu'actuellement ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1er avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à l'unanimité que la Régie procède à l'achat d'une « barre de broyage extrafine » pour le broyeur TEREX, pour une somme de 31 394,92 \$ (plus taxes), auprès de la compagnie J. Y. Voghel inc., le tout selon sa soumission du 19 mars 2026.

La dépense sera affectée au compte suivant : Règlement d'emprunt pour le chauffage avec biomasse à venir

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4452

RÉCUPÉRATION DU TEXTILE

ATTENDU que la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est toujours à la recherche de débouchés fiables et viables pour les matières potentiellement valorisables ;



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

- ATTENDU que le tonnage du textile provenant des OBNL à augmenter de façon significative soit :
2024 : 140 tonnes métriques
2025 : 217 tonnes métriques
- ATTENDU que, le 25 mars 2026, la Régie a rencontré la Saint-Vincent-de-Paul et la Manne du jour de Mont-Laurier afin de mieux comprendre les enjeux des OBNL en ce qui a trait au textile ;
- ATTENDU les difficultés des OBNL en ce qui a trait au tri du textile (manque de bénévole et/ou d'employé, pas de récupérateur de textile sur le marché international) ;
- ATTENDU les discussions concernant le tri du textile ;
- ATTENDU que la Régie est présentement en négociation avec deux récupérateurs de textiles ;
- ATTENDU qu'à la suite de la rencontre du 25 mars dernier et après vérification des sacs de textile provenant de OBNL, la Régie a constaté que lesdits sacs de textile contenaient toutes sortes de matières ;
- ATTENDU qu'en 2025, l'enfouissement du textile provenant des OBNL a coûté à la Régie 46 677 \$;
- ATTENDU que la Régie voudrait fournir des sacs de plastique (facilement identifiables) afin de savoir si les matières ont été triées, et que, dès réception, les OBNL devront les utiliser ;
- ATTENDU que la dépense, pour l'achat desdits sacs, est d'environ 1 000 \$/an ;
- ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité que la Régie fournisse des sacs de plastique (facilement identifiable) aux OBNL afin qu'ils puissent disposer du textile trié à l'intérieur. Les OBNL devront utiliser lesdits sacs en plastique dès réception de ceux-ci.

Il est également résolu que si les OBNL amènent des sacs opaques, ils soient facturés au prix de l'enfouissement, moins l'escompte mensuel de 25 %, le tout selon la politique sur les OBNL

ADOPTÉE à l'unanimité

COMMUNICATION

AGENTE DE COMMUNICATION

AUTRES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION

Poursuite des chroniques environnementales

Préparation du rapport annuel 2026

Préparation du plan de communication 2026

26-04-4453

DÉPÔT DES RAPPORTS 2025

Il est proposé par M. Pierre Raïche et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt des rapports 2025 suivants :

Par WSP Canada inc.

Rapport annuel d'exploitation 2025



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

Par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre
Rapport annuel 2025
Bilan de masse 2025
Rapport annuel 2025 de la plateforme de compostage
Rapport annuel 2025 des boues de fosses septiques
Programme de redistribution aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4454

PLAN DE COMMUNICATION 2026

Il est proposé par Mme Josée Gougeon et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le plan de communication 2026, comme déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

26-04-4455

NOUVEAU LOGO

ATTENDU le dépôt du plan de communication 2026 ;

ATTENDU le dépôt du rapport annuel et du bilan de masse 2025 ;

ATTENDU que les déchets ne représentent que 27 % du tonnage généré ainsi que des dépenses de la Régie ;

ATTENDU que la Régie veut se dissocier du terme « déchets » ;

ATTENDU que la Régie veut améliorer son image auprès des citoyens et des municipalités membres de la Régie ;

ATTENDU que pour améliorer ladite image, la Régie veut changer son logo, et ce, sur tous les documents de communication ;

ATTENDU que la direction gardera la désignation « Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre » pour les documents officiels ;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif du 1^{er} avril 2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Benoit Éthier et résolu à l'unanimité que la Régie utilise dès maintenant l'appellation et le logo suivant dans toutes ces activités de communication :

CEL
Complexe
environnemental
de la Lièvre

ADOPTÉE à l'unanimité



No de résolution ou
annotation

Procès-verbal de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre

VARIA

Aucun point

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président déclare la période de question ouverte.

Aucun contribuable n'est présent.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, le président lève la séance, il est 19 h 20.

M. Jean Gascon
président

M. Jimmy Brisebois
directeur général et greffier-trésorier

Je, Jean Gascon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Gascon, président